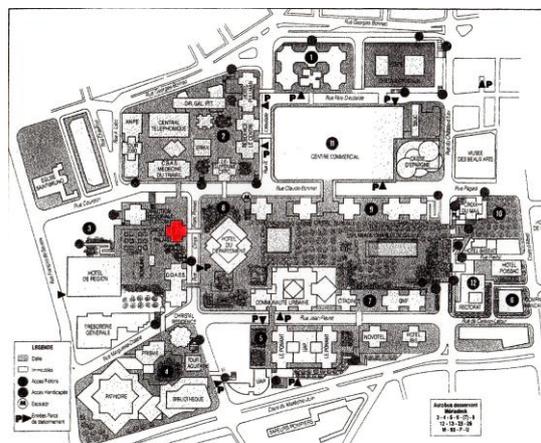


# BORDEAUX MERIADECK - LA CROIX DU PALAIS



## 1. IDENTITE DU BATIMENT OU DE L'ENSEMBLE

**Nom usuel du bâtiment :** LA CROIX DU PALAIS – EGALITE

**Variante du nom :** Tour Croix du Palais

**Numéro et nom de la rue :** rue Corps Franc Pommiers

**Ville :** Bordeaux 33000  
**Pays :** France

### PROPRIETAIRE ACTUEL

**Nom :** Conseil Départemental de la Gironde  
Hôtel du Département

**Adresse :** Esplanade Charles de Gaulle  
33074 Bordeaux Cedex

**Téléphone :** 05 56 99 33 33

### ETAT DE LA PROTECTION

**Type :** Situé dans le périmètre de la ville de Bordeaux inscrit  
au Patrimoine Mondial de l'UNESCO

**Date :** 2007

**Type :** Plan Local d'Urbanisme de Bordeaux Métropole  
**Date :** 2006, révisé en 2014 - fiche B9029 – PLU 2016

### ORGANISME RESPONSABLE DE LA PROTECTION

**Nom :** Ville de Bordeaux

**Adresse :** Hôtel de Ville, place Pey Berland 33000 Bordeaux

**Téléphone :** 05 56 10 20 30

## 2. HISTOIRE DU BATIMENT

### Commande

1979 par la SCI AQUITAINE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER pour la construction de bureaux, parkings et de locaux commerciaux en remplacement éventuel de bureaux à la cote 9.30 et 14.50

### Architectes

François AMBROSELLI

### Autres architectes et intervenants

Groupe LOISIER et POLY RYTHMIC ARCHITECTURE: permis de construire de 2011 pour la réhabilitation de l'immeuble.

### Ingénieurs

CUBE INGENIEURS pour la réhabilitation de 2011

<b>Date de la commande</b>	1979
<b>Durée du chantier</b>	1980 - 1982

### Usage

Bureaux

### Etat du bâtiment:

Le bâtiment fait l'objet d'un permis de construire pour rénovation et extension. Il est actuellement en cours de transformation.

### Résumé des restaurations et des autres travaux conduits, avec les dates correspondantes

La Croix du Palais a fait l'objet d'une demande de permis de construire en 2011 pour :

- réhabilitation et extension du bâtiment en comblant les angles de la croix et réaliser 9 000 m<sup>2</sup> de SHON,
- démolition partielle de la dalle de Mériadeck et du garde-corps pour retrouver le contact avec le sol et ramener la façade au niveau rue,
- suppression de la passerelle qui relie, au-dessus de la rue Corps Franc Pommiès, la Croix du Palais à la Préfecture et la terrasse Koëning à l'esplanade Charles de Gaulle,
- dotation d'une nouvelle enveloppe bioclimatique descendant jusqu'au niveau de la rue.

La demande de permis a été refusée « considérant que la démolition de la passerelle nuirait gravement à la continuité des circulations piétonnes sur l'espace public de la dalle de Mériadeck » ; il est accompagné d'observations et recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France qui rejoignent celles de l'ICOMOS lors des Ateliers organisés à Bordeaux en avril 2012 autour des « Valeurs architecturales de Mériadeck, quartier moderne situé dans le périmètre UNESCO ».

09

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES  
CULTURELLES D'AQUITAINE**

SERVICE TERRITORIAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE LA GIRONDE  
54 rue Magendie - CS 41006  
33081 BORDEAUX  
Tél : 05 56 00 87 10 Fax : 05 56 79 04 16

Demande de Permis de construire

à **MAIRIE DE BORDEAUX**  
**PLACE PEY BERLAND**  
**33077 BORDEAUX CEDEX**

Référence du dossier

DOSSIER : **pc06311z0767**

reçu le **24/11/2011**

COMMUNE : **BORDEAUX**

suivi par **FG**

NATURE DE L'OPERATION :

ADRESSE DE CONSTRUCTION :  
**RUE CORPS FRANC POMMIES**  
**TOUR CROIX DU PALAIS**  
**33000 BORDEAUX**

DEMANDEUR :  
**CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE**  
**HOTEL DU DEPARTEMENT ESPL**  
**33074 BORDEAUX**

Localisation du projet

Notre référence :

G - abords MH Bonnac/Judaïque - périmètre de protection

Liste des immeubles liés au dossier

Cimetière de la Chartreuse

Eglise St-Bruno

Piscine Judaïque

Liste des servitudes liées au dossier

Abords champ de visibilité (BORDEAUX)

**L'examen du dossier ci-dessus référencé appelle du point de vue de la qualité architecturale, urbaine et paysagère, en application de l'article 2 du décret n° 79-180 du 6 mars 1979 instituant les services départementaux de l'architecture et du patrimoine, les observations et recommandations suivantes :**

Cet important projet de restructuration d'un immeuble de bureaux dit "croix du Palais" du quartier Mériadeck est peu visible depuis l'église Saint Bruno (classée monument historique) et le cimetière de la Chartreuse et à ce titre notre avis ne s'appuie pas sur la législation prévue pour la protection du patrimoine monumental national.

Néanmoins, les choix architecturaux proposés pour cette réhabilitation prennent une option de rupture avec leur contexte architectural issu du plan guide établi par les architectes Royer et Willerval.

En effet les démolitions partielles qui conduisent à une modification substantielle de la forme en croix adoptée pour la série d'immeubles longeant le rue Claude Bonnier, la suppression de la dalle et de la passerelle seront irréversibles.

L'expression architecturale des brise-soleils verticaux, alors que les lignes horizontales dominant dans le quartier Mériadeck, la répartition volontairement désordonnée des massés et surfaces n'accompagnent plus la logique de composition architecturale initiale et l'on peut regretter, compte tenu de la qualité moyenne de la réponse finale, sans caractère. Une réflexion solide et argumentée débouchant sur une règle urbaine et architecturale plus stricte, discutée et approuvée par l'UNESCO et intégrée par les différents acteurs locaux est par conséquent urgente pour ce quartier singulier.

FG

L'ICOMOS avait jugé que ce projet portait atteinte à la cohérence du quartier en niant toutes ses caractéristiques architecturales et urbaines, et que la suppression de passerelles devait être évitée « faute de quoi un ensemble cohérent et historiquement inscrit dans le temps sera mutilé progressivement... ».

L'architecte Marc Bariani a estimé, lors de ces Ateliers, que le projet de restructuration de « la Croix du Palais est l'exemple de ce qu'il ne faut pas faire » car « il faut éviter que Mériadeck ne devienne qu'un centre administratif ».

L'association « Sauvegarder Mériadeck », qui suit particulièrement ce dossier, a déposé un recours auprès du Tribunal Administratif. Le permis n'a pas été annulé mais il a subi d'importantes modifications : la démolition de la passerelle demandée dans le premier permis est refusée ; la passerelle sera déplacée d'environ 15 mètres et reconstruite à l'identique, le garde-corps sera maintenu et le pincement en taille de guêpe au niveau de la dalle sera conservé. Par contre la forme en croix est occultée par la fermeture des creux entre les branches de la croix et l'horizontalité des lignes est masquée par des pare-soleil verticaux sur 2 des façades.



Croix du Palais entrée sur rue. Projet refusé



Croix du Palais projet refusé



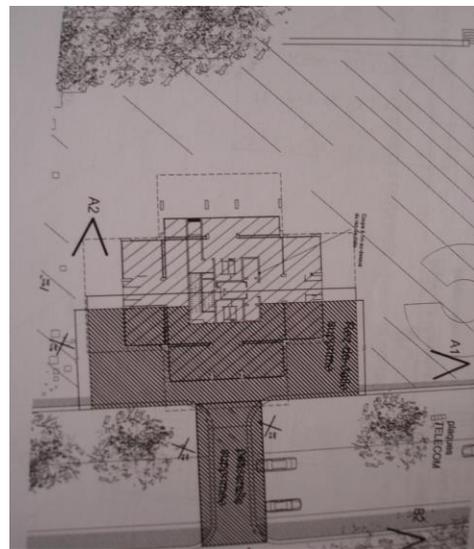
Croix du Palais avant restructuration 2012



Croix du Palais après restructuration (2017)



Croix du Palais passerelle d'origine



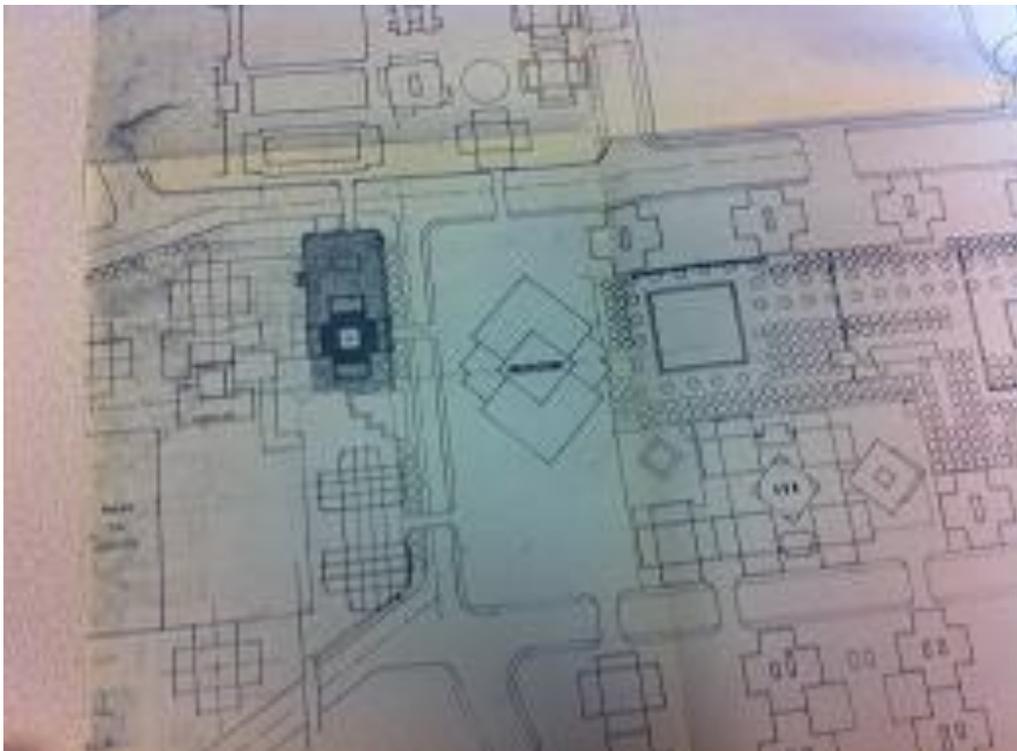
Croix du Palais projet de démolition refusé

### 3. DESCRIPTION DU BATIMENT

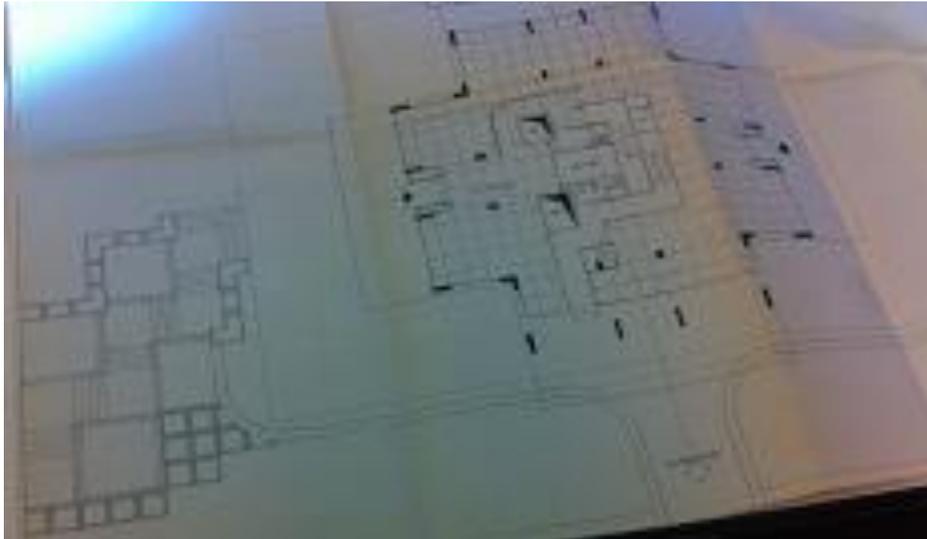
La Croix du Palais est l'une des trois croix extérieurement identiques érigées par François Ambroselli, les deux autres étant la Croix des Fontaines toute proche et la Croix du Mail détruite en 2011/2012 pour construire la Cité Municipale.

L'immeuble n'est pas directement situé sur le noyau central que constituent l'esplanade Charles de Gaulle et son alignement majestueux de bâtiments en croix, mais sur l'îlot 3, entre la Croix des Fontaines, et la double croix de la Direction Solidarité Gironde (ex DDASS). Il fait face à la Préfecture à laquelle il est relié par une passerelle.

L'aspect extérieur volontairement austère des 3 immeubles identiques avait été exigé par Jean Willerval qui souhaitait que les bâtiments modernes voisins des monuments historiques ne leur fassent pas ombre.



Croix du Palais plan de situation



Croix du Palais plan rez-de-dalle

Volume et aspect architectural respectent les directives de Jean Willerval, architecte en chef du quartier Mériadeck :

- le plan cruciforme,
- le retrait du volume au niveau piétons, cote 14.50 NGF, appelé taille de guêpe,
- le retrait sur la rue de 1.30m,
- l'ordonnance architecturale par l'alternance de bandeaux pleins traités en éléments préfabriqués à base de ciment clair avec agrégats de quartz de Bonne Nouvelle, et d'éléments horizontaux vitrés de teinte bronze fumé,
- le respect du vélum général pour limiter les hauteurs,
- bâtiment de 11 étages construit sur le même principe que la Croix des Fontaines et la Croix du Mail, démolie, avec :
  - o un niveau sous-sol cote 6.30 NGF de locaux techniques et 50 places de stationnement,
  - o un niveau rez-de-rue, à 9.30 NGF, pour l'entrée principale, bureaux, locaux et 28 places de stationnement,
  - o un niveau mezzanine, à 11.70 NGF, et 28 places de stationnement,
  - o un niveau rez-de-jardin, à 14.50 NGF, avec l'entrée piétonne principale,
  - o un niveau entresol, à 17.30 NGF, pour des bureaux,
  - o 6 étages courants à destination de bureaux,
  - o en attique, à 38.30 NGF, un étage en retrait regroupant chauffage, ventilation et machineries ascenseurs.
  - o Toutes les gaines techniques des flux, escaliers et ascenseurs sont réunis dans un noyau central, ce qui a permis à A. Loisier, l'architecte, de travailler sur la coque et les plateaux vides pour restructurer l'ensemble et l'adapter aux nouveaux besoins.

L'entrée sur la dalle a été supprimée et une seule grande entrée sur la rue a été conservée. Le Conseil Départemental n'a pas eu l'autorisation de casser le garde corps pour ramener la partie ouvrant sur la dalle au niveau de l'entrée de la rue. Le permis a été modifié dès la réception du rapport de l'Unesco (2012) ; de la même façon, la passerelle qui desservait l'entrée sur la dalle n'a pas été supprimée : le conseil départemental a eu obligation de la reconstruire à l'identique à quelques mètres seulement de la passerelle d'origine.

Cette modification du permis, imposée par le rapport de l'Unesco, marque certainement la fin du grand projet des services de l'urbanisme de la ville de Bordeaux de casser les garde-corps devant les bâtiments, de supprimer les tailles de guêpe et de redonner ainsi à Mériadeck « un paysage de rue ».

#### 4. RAISONS JUSTIFIANT LA SELECTION EN TANT QUE BATIMENT DE VALEUR REMARQUABLE ET UNIVERSELLE



Croix du Palais : passerelle et entrée sur dalle (2008)

##### 1. appréciation technique

Le bâtiment a des fondations sur pieux forés et une structure en béton armé. Les architectes ont dû tenir compte de la proximité de la nappe phréatique et la réalisation de la dalle n'a permis d'installer qu'un seul niveau de zone de stationnement.

La structure périphérique du bâtiment est exprimée en façade : des pilastres à colonnettes de béton brut coupent les bandeaux vitrés en glaces bronze, entre les allèges en béton. La structure des façades est reliée à un noyau central par un système classique de poutres, pré-dalles et dalles. Ce système permet de réduire le nombre de poteaux intérieurs, et autorise une plus grande souplesse pour les aménagements intérieurs. Des bureaux paysagés sont organisés selon une trame de 1,20 m. Le choix du plan cruciforme permet de simplifier les circulations, et d'apporter aux bureaux un maximum de clarté naturelle et de soleil.

Le bâtiment possède un double escalier, soit 2 escaliers encloisonnés s'entremêlant, gérant ainsi 2 circulations distinctes ne se croisant jamais. Cette particularité architecturale, pour répondre à la réglementation incendie (l'évacuation du bâtiment), reste totalement invisible aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur du bâtiment.

Enfin, l'immeuble que J.Willeval avait voulu austère et discret pour ne pas porter ombrage à l'environnement ancien de Saint-Bruno est devenu un bâtiment disproportionné, certains disent prétentieux, qui a du mal à trouver sa place entre les autres constructions.

## 2. appréciation sociale:

La Croix du palais abritait 4 500m<sup>2</sup> de bureaux du Conseil Général. Les travaux de 2013 ont augmenté cette surface de près de 30%.

Elle accueille du public et contribue à l'animation du quartier. Le Conseil Général prévoit d'y regrouper les services aux personnes handicapées, d'où le nouveau nom d'Egalité.

## 3. appréciation artistique et esthétique

Un sort semble s'acharner sur deux des trois Croix jumelles, bâtiments caractéristiques de Mériadeck construits par François Ambroselli.

Seule la **Croix des Fontaines** a été partiellement rénovée en 2002 dans le respect de son architecture d'origine, malgré l'installation en juin 2015 d'une machinerie de climatisation sur le toit-terrasse.

La **Croix du Mail** (face aux jardins de l'Hôtel de Ville classé), qui annonçait avec une grande discrétion le quartier moderne, a été malheureusement détruite (2011/2012) pour laisser place à l'imposante cité municipale (2014).

Pour la **Croix du Palais**, après le refus d'un premier permis de construire pour sa restructuration en 2011, un permis modificatif est déposé qui prend davantage en considération les recommandations de l'ICOMOS pour respecter le parti architectural de Mériadeck.

Ce projet modifiera tout de même fortement l'aspect extérieur du bâtiment et de ses abords : la forme en croix ne sera plus que suggérée, mais c'est toute la palette des matériaux, certes caractéristiques de l'époque de la construction du quartier, qui sera intégralement modifiée. Le travail sur le béton cédera sa place à « l'architecture du brise-soleil » et des ventelles acier, comme ce fut le cas pour l'extension du Conseil Général. Le vocabulaire d'une époque cède sa place à celui d'une autre époque. Ainsi, alors que le bâtiment initial était typique de l'architecture développée sur le quartier, et participait à son homogénéité, la restructuration en fera un bâtiment isolé architecturalement.

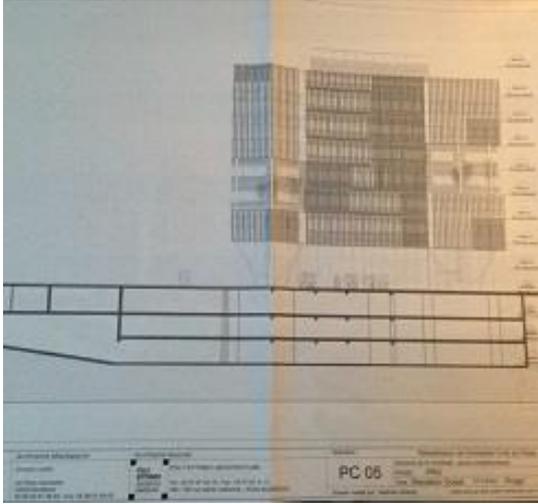
Le projet de restructuration, en prévoyant le déplacement d'une des passerelles, rompra également la composition générale du plan masse d'origine, où chaque passerelle était disposée pour une mise en scène des bâtiments desservis. Ce déplacement met en danger également les aménagements de la dalle au niveau de la Préfecture, œuvres de Pierre Dufau et laisse planer un risque de démolition.



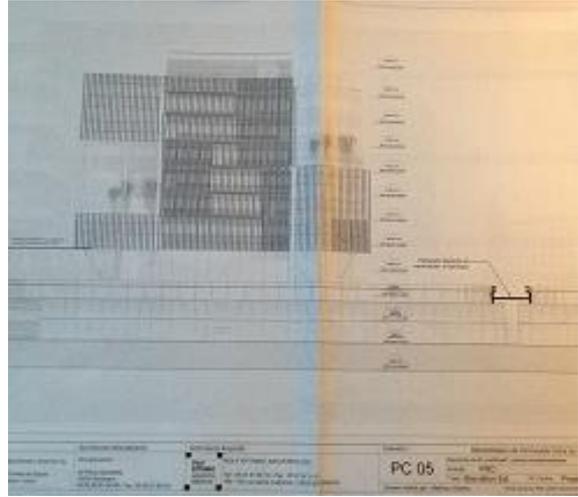
Croix du Palais permis modificatif 2014



Croix du Palais permis modificatif 2014



Croix du Palais permis modificatif



Croix du Palais permis modificatif



Croix du Palais 2017



Croix du Palais maquette Royer/Willerval



Croix du Palais maquette Royer /Willerval

#### 4. arguments sur le statut canonique (local, national, international)

La Croix du Palais était parfaitement conforme aux exigences de Jean Willerval et représentative des préconisations inscrites dans la Charte d'Athènes. Elle figurait dans la liste des bâtiments en croix emblématiques de Mériadeck dont elle remplissait tous les critères : horizontalité des lignes et droit à la lumière, respect du vélum, palettes et teintes des matériaux, espaces de respiration, parkings sous dalle, passerelles la reliant aux autres îlots.

Légèrement décalée par rapport à l'alignement majestueux des bâtiments en croix de l'esplanade Charles de Gaulle, elle participait à l'harmonie de ce quartier.

## DOCUMENTATION / ARCHIVES

### Archives écrites, correspondances, etc...

Archives municipales : permis de construire 79 Z 0389 et les documents s'y rapportant.

Permis de construire 06311 Z 0767 en 2011 et 06311 Z 0767A en 2012 et 2013

UNESCO, Liste du Patrimoine mondial : Rapport de l'ICOMOS portant sur les orientations et conclusions de l'Atelier « Quelles sont les valeurs de Mériadeck dans le périmètre UNESCO ? », Bordeaux, 26 et 27 avril 2012 et l'évaluation des projets de développement en cours.

### Archives visuelles originales

Croix du Palais : plan de masse, dossier permis de construire de l'architecte Ambroselli

Croix du Palais : Plan du rez-de-dalle et départ passerelle vers Préfecture et esplanade Charles de Gaulle

Croix du Palais : la Croix du Palais sur la maquette Royer/Willerval de 1970 - photo Sauvegarder Mériadeck

Croix du Palais : la Croix du Palais sur la maquette Royer/Willerval de 1970 - photo Sauvegarder Mériadeck

### photographies et dessins récents

Croix du palais : vue d'ensemble du projet refusé, dossier permis 06311 Z 0767 de 2011

Croix du Palais : vue de détail sur rue du projet refusé, dossier permis 06311 Z 0767 de 2011

Croix du Palais : état d'origine du bâtiment, dossier permis 06311 Z 0767 de 2011

Croix du Palais : la passerelle la reliant à la Préfecture, état d'origine - photo Sauvegarder Mériadeck  
Croix du Palais : perspective angle Sud-est - dossier permis construire rectificatif 06311 Z 0767A  
Croix du Palais : perspective Nord-est - dossier permis de construire rectificatif 06311 Z 0767A  
Croix du Palais : élévation Ouest - dossier permis de construire rectificatif 06311 Z 0767A  
Croix du Palais : élévation Est - dossier permis de construire rectificatif 06311 Z 0767A